

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20221027-22\_10\_09-DE RÉUNION DU 27 OCTOBRE 2022

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2022  
Affichage : 08/11/2022

Délibération n°22-10-09

L'an deux mille vingt-deux et le 27 octobre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Maclas sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Nombre de membres présents : 28
- Nombre de votants : 34
- Quorum : 18
- Date de la convocation : 19 octobre 2022

**Objet : Administration générale - Désignation des délégués au SIEL TE 42**

### DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

- BESSEY : M. Charles ZILLIOX -
- LA CHAPELLE-VILLARS : M. Jacques BERLIOZ -
- CHAVANAY : M. Patrick MÉTRAL, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN, Mme Brigitte BARBIER (*Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET*) -
- CHUYER : Mme Béatrice RICHARD (*Pouvoir de M. Philippe BAUP*) -
- LUPÉ : M. Farid CHERIET -
- MACLAS : M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
- MALLEVAL : Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
- PÉLUSSIN : M. Michel DEVRIEUX (*Pouvoir de M. Jean-François CHANAL*), Mme Franceline COMAS, Mme Corine ALLIOD-KOERTGE, Mme Agnès VORON (*Pouvoir de Stéphane TARIN*) -
- ROISEY : M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
- SAINT-APPOLINARD : Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
- SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISET -
- SAINT-PIERRE-DE-BOEUF : M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
- VÉRANNE : M. Michel BOREL (*Pouvoir de Mme Martine MAZOYER*) -
- VÉRIN : Mme Valérie PEYSSELON (*Pouvoir de M. Cyrille GOEHRY*).

### DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

- CHAVANAY : M. Jean-Baptiste PERRET (*Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER*) -
- CHUYER : M. Philippe BAUP (*Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD*) -
- PÉLUSSIN : M. Jean-François CHANAL (*Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX*), M. Stéphane TARIN (*Pouvoir à Mme Agnès VORON*), Mme Martine JAROUSSE -
- VÉRANNE : Mme Martine MAZOYER (*Pouvoir à M. Michel BOREL*) -
- VÉRIN : M. Cyrille GOEHRY (*Pouvoir à Mme Valérie PEYSSELON*).

M. le président rappelle que lors d'un précédent conseil communautaire, il a été désigné délégué titulaire et M. Hervé BLANC délégué suppléant pour la CCPR.

Suite à un retour du syndicat, les statuts du SIEL TE prévoient que chaque EPCI à fiscalité propre membre du SIEL TE soit représenté par un membre titulaire au comité syndical + un suppléant et un délégué titulaire au bureau syndical.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
042-244200895-20221027-22\_10\_09-DE

Il convient de désigner à nouveau les délégués au SIEL TE pour le comité syndical et le bureau syndical.

Résolution par le prêtre : 07/11/2022  
Affichage : 08/11/2022

M. Serge RAULT est le seul candidat pour être délégué titulaire au comité syndical et au bureau du SIEL TE.

M. Hervé BLANC est le seul candidat pour être délégué suppléant au comité syndical du SIEL TE.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Désigne à nouveau les délégués au SIEL TE pour le comité syndical et le bureau syndical :
  - M. Serge RAULT, délégué titulaire au comité syndical et au bureau du SIEL TE,
  - M. Hervé BLANC, délégué suppléant au comité syndical du SIEL TE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Michel DEVRIEUX